

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, convoquée par **AVIS ÉLECTRONIQUE** et tenue à l'Édifice municipal, ce **lundi, 3 juin 2013** à 20 :00 heures.

Étaient présents :

Madame	Sonia Laurendeau	Messieurs	Réal Beaulieu
			Roger Lapierre
			Nelson Cloutier
			Serge Guimond
			Pierre Dorval

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de Monsieur Luc Caron, maire.

1. Prière et ouverture de la séance

Madame Josée Godbout récite la prière et Monsieur le maire ouvre l'assemblée.

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation

092-06-2013

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Monsieur Serge Guimond

Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval

Et unanimement résolu : -

QUE l'ordre du jour soit accepté.

1. Prière et ouverture de la session
2. Ordre du jour
 - 2.1 Acceptation
3. Procès-verbaux du 6 mai 2013
 - 3.1 Acceptation
4. Administration
 - 4.1 Conciliation bancaire/Acceptation
5. Réseau routier
 - 5.1 Règlement 385-2013/Fermeture chemins hiver/Modification/Adoption
 - 5.2 Fauchage des chemins/Demande de prix
 - 5.3 MTQ/Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local/Reddition de comptes/Résolution
 - 5.4 Chemins municipaux/Entretien d'hiver/Appel d'offres
 - 5.5 Travaux à faire
6. Hygiène du milieu
 - 6.1 Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux(suivi)
 - 6.1.1 Facture 10014975/Municipalité
 - 6.1.2 Facture 10014976/MTQ
 - 6.2 Gestion des boues de fosses septiques/Appel d'offres/Résolution
7. Service incendie
 - 7.1 Pompier volontaire/Candidature/Jérôme Pelletier
8. Loisirs et culture

- 8.1 Chapelle Lac-des-Plaines
 - 8.1.1 Location/Gratuité
 - 8.1.2 Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire/Informations additionnelles
- 9. Subvention, cotisation & appui
 - 9.1 CPTAQ/Demande/Lot 1, Rang 2, canton Bourdages
 - 9.2 Naissance/Marie-Claude Bois & Guillaume Chrétien-Pelletier
 - 9.3 Transport adapté de L'Islet-Nord/CSSS Montmagny-L'Islet
- 10. Varia
- 11. Comptes payés et à payer
 - 11.1 Acceptation
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

3. Procès-verbaux du 6 mai 2013

3.1 Acceptation

093-06-2013

Procès-verbal/6 mai 2013/Acceptation

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

QUE le procès-verbal soit accepté.

4. Administration

4.1 Conciliation bancaire/Acceptation

094-06-2013

Conciliations bancaires/Adoption/Janvier à avril-2013.

Il est proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Monsieur Serge Guimond
Et unanimement résolu : -

D'approuver les conciliations bancaires des mois de janvier à avril 2013 inclusivement.

5. Réseau routier

5.1 Règlement #385-2013/Fermeture chemins hiver / Modification /Adoption

095-06-2013

Règlement #385-2013/Fermeture chemins hiver / Modification / Adoption

RÈGLEMENT NUMÉRO 385-2013

MODIFIANT LE RÈGLEMENT #382-2012 DÉCRÉTANT
 LA FERMETURE DE CERTAINS CHEMINS EN HIVER

SÉANCE ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard, tenue le 3 juin 2013, à 20 :00 heures, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE MAIRE : MONSIEUR LUC CARON

Les membres du conseil :

Madame Sonia Laurendeau
Messieurs : Pierre Dorval
 Serge Guimond
 Réal Beaulieu
 Roger Lapierre
 Nelson Cloutier

ATTENDU QUE selon les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur les Compétences municipales*(C-47.1/16), toute municipalité locale peut réglementer l'accès à une voie publique;

ATTENDU QU'un avis de présentation du présent règlement a été donné lors de la séance du 6 mai 2013;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval

Et à l'unanimité des conseillers que le règlement numéro 385-2013 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement modifie le règlement numéro 382-2012 concernant la fermeture de la route Thibault. (voir article 3)

ARTICLE 3

Les chemins ci-dessous énumérés sont fermés à la circulation automobile pour la présente saison hivernale et les années subséquentes :

- 5^e Rang Ouest à partir du numéro civique 102 vers l'ouest
- Chemin Lessard Ouest à partir du numéro civique 445 vers l'ouest
- 8^e Rang Ouest sur toute sa longueur
- 8^e Rang Est à partir du numéro civique 130 vers l'est
- Chemin Lac D'Apic sur toute sa longueur
- Route Harrower entre le 5^e Rang Est jusqu'à la route Seigneuriale
- **Route Thibault en partie sauf sur une distance de ±70 mètres**
- Route Pierre-Noël sur toute sa longueur
- Route Lamarre sur toute sa longueur
- 7^e Rang (Petit 7^e) sur toute sa longueur
- Route Seigneuriale (à St-Cyrille) fermée jusqu'au pont

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Luc Caron, maire

Josée Godbout, sec.-trésorière

5.2 Fauchage des chemins/Demande de prix

096-06-2013

Fauchage des chemins/Demande de prix-2013

CONSIDÉRANT QU'il y a des travaux de fauchage de bordures de chemins à exécuter dans la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Sonia Laurendeau
Appuyé par : Monsieur Serge Guimond

Et unanimement résolu : -

QUE des offres de services soient demandées auprès de **deux (2) entreprises locales** spécialisées pour ces travaux.

5.3 MTQ/Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local/Reddition de comptes/Résolution

097-06-2013

MTQ/Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local/Reddition de comptes 2012.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 120 836\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B dûment complétée et un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Réal Beaulieu
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

QUE la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

5.4 Chemins municipaux/Entretien d'hiver/Appel d'offres

098-06-2013

Chemins municipaux/Entretien d'hiver/Soumission 1, 3 & 5 ans.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

QUE des soumissions pour l'entretien d'hiver des chemins municipaux soient demandées via un système électronique d'appel d'offres accessibles aux entrepreneurs et dans le journal L'Oie Blanche pour 1 an(2013-2014), 3 ans (2013-2016) et 5 ans (2013-2018).

5.5 Travaux à faire

099-06-20

Réseau routier/Travaux de voirie prioritaire/Liste.

Monsieur Nelson Cloutier, conseiller énumère une série de travaux à effectuer aux chemins municipaux :

- 7e Rang : Fossés
- Chemin Lac-des-Plaines : 20 voyages de gravier
- 8^e Rang Ouest : Changement des madriers de plancher
- Tour-du-Lac-des-Plaines : Fossé entre 2 propriétés
- Lessard Est & Ouest : Réfection chaussée
- Cours d'eau Normand : Réfection de ponceaux

- Dépôt : Élargissement du pont
20 voyages de gravier
- Tous les chemins de gravier : Nivelage
Abat poussière

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

D'autoriser l'exécution de ces travaux.

6. Hygiène du milieu

6.1 Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux (suivi)

6.1.1 Facture 10014975/Municipalité

100-06-2013

BPR inc./Facture 10014975/Municipalité.

Il est proposé par : Monsieur Réal Beaulieu
Appuyé par : Monsieur Serge Guimond
Et unanimement résolu : -

D'accepter la facture #10014975 de BPR inc. au montant de 10 551.69 \$ taxes incluses.

6.1.2 Facture 10014976/MTQ

101-06-2013

BPR inc./Facture 10014976/Ministère des Transports.

CONSIDÉRANT QUE le projet du réseau d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux usées et voirie s'effectue conjointement avec le ministère des Transports pour les travaux qui s'exécuteront sur la partie de la Route 285;

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs instrumentant au dossier du ministère des Transports sont également BPR inc.;

CONSIDÉRANT QUE les factures qui seront présentées par BPR inc. concernant ce projet seront acquittées par la municipalité mais remboursées par le ministère des Transports à la municipalité sur présentation des factures;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

D'accepter la facture #10014976 de BPR inc. au montant de 2 608.32\$ incluant les taxes.

6.2 Gestion des boues de fosses septiques/Appel d'offres /Résolution

102-06-2013

Gestion des boues de fosses septiques/Appel d'offres/Résolution.

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 13 du *Règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22), toute fosse septique doit être vidangée aux deux (2) ans pour une utilisation annuelle et être vidangée aux quatre (4) ans pour une utilisation saisonnière;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 88 du *Règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22), il est du devoir de toute municipalité de faire exécuter ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le contrat liant la Municipalité avec la MRC de L'Islet pour la vidange des fosses septiques se termine le 31 décembre 2013.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se retire du regroupement de municipalités de la MRC de L'Islet car elle possède sur son territoire des contraintes que d'autres municipalités n'ont pas;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

QUE des demandes de soumissions soient envoyées sur invitations aux entrepreneurs de la région pour la collecte, le transport et le traitement des boues de fosses septiques des résidences et bâtiments isolés pour une période de trois(3) ans.

7. Service incendie

7.1 Pompier volontaire/Candidature/Jérôme Pelletier

103-06-2013

Service incendie/Pompier volontaire/Recrutement/Jérôme Pelletier-2013

CONSIDÉRANT la détermination et la motivation de monsieur Jérôme Pelletier de rejoindre la brigade des pompiers volontaires de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Monsieur Réal Beaulieu
Et unanimement résolu : -

QUE les élus municipaux apprécient l'intérêt de M. Pelletier à faire partie du service des pompiers volontaires de Saint-Cyrille-de-Lessard.

D'accepter la candidature de M. Pelletier à titre de pompier volontaire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard.

DE faire l'achat de l'équipement nécessaire pour vêtir adéquatement ce dernier lors d'une intervention.

8. Loisirs et culture

8.1 Chapelle Lac-des-Plaines

8.1.1 Location/Gratuité

104-06-2013

Chapelle Lac-des-Plaines/Location /Gratuité

CONSIDÉRANT QUE, de par sa résolution # 043-03-2010, la municipalité offre une location de salle gratuite à chaque organisme de St-Cyrille-de-Lessard qui voudra louer soit la salle de l'Édifice municipal ou celle du Centre des Loisirs pour ainsi contribuer aux activités de financement organisées durant l'année;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Sonia Laurendeau
Appuyé par : Monsieur Réal Beaulieu
Et unanimement résolu :

D'ajouter la salle de la « Chapelle du Lac-des-Plaines » dans le choix des salles à louer.

8.1.2 Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire/Informations additionnelles

105-06-2013

Chapelle du Lac-des-Plaines/ Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire/Informations additionnelles.

CONSIDÉRANT la demande financière dans le cadre du programme du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire;

CONSIDÉRANT la demande d'informations supplémentaires et précisions pour fins d'analyse du dossier de la municipalité datée du 17 mai 2013;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond

Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier

Et unanimement résolu : -

DE confirmer la participation financière de la municipalité au montant de 7 500\$.

9. Subvention, cotisation & appui

9.1 CPTAQ/Demande/Lot 1, Rang 2, canton Bourdages

106-06-2013

Commission de protection du territoire agricole du Québec CPTAQ/Demande/Lot 1, Rang 2, canton Bourdages.

CONSIDÉRANT la présentation d'une demande auprès de la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du propriétaire du lot 1, Rang 2 du canton Bourdages dans la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit fournir avec cette demande une résolution pour la conformité de cette dernière aux dispositions de son règlement de zonage;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Réal Beaulieu

Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre

Et unanimement résolu :

QU'en vertu de l'article 6.7.2.1 du Règlement de zonage numéro 238 de la municipalité, cette demande ne contrevient pas au règlement de zonage étant donné qu'il est permis comme usage principal l'établissement d'une résidence mais **toutefois** il faudra que ce dernier ait l'autorisation de la C.P.T.A.Q.

QUE ces lots font partie d'un îlot déstructuré tel qu'il appert de la décision numéro 372876 rendue par la CPTAQ en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* dont copie est annexée à la présente.

9.2 Naissance/Marie-Claude Bois & Guillaume Chrétien-Pelletier

107-06-2013

Naissance/Marie-Claude Bois & Guillaume Chrétien-Pelletier.

CONSIDÉRANT QUE Marie-Claude Bois et Guillaume Chrétien-Pelletier du 315, rue Principale à Saint-Cyrille-de-Lessard demandent l'aide financière de deux cents dollars (200 \$) pour la naissance de leur fils, Éliott Pelletier, né le 20 décembre 2012;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Sonia Laurendeau
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

D'autoriser le paiement de la subvention de naissance au montant de deux cents dollars (200\$).

9.3 Transport adapté de L'Islet-Nord/CSSS Montmagny-L'Islet

108-06-2013

Transport adapté de L'Islet-Nord/CSSS Montmagny-L'Islet.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté le Transport adapté de L'Islet-Nord pour offrir les services de transport sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Transport adapté et collectif de L'Islet-Nord avisait la municipalité par une lettre datée du 22 mai 2013 de l'augmentation des transports médicaux hors territoire;

CONSIDÉRANT QUE ces déplacements hors territoire occasionnent des dépenses supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le Transport adapté et collectif de L'Islet-Nord propose que la municipalité adresse au CSSS Montmagny-L'Islet une demande de contribution financière pour pallier à cette augmentation;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

QUE la municipalité appuie la demande du Transport adapté et collectif de L'Islet-Nord et sollicite le CSSS Montmagny-L'Islet afin qu'il contribue à part égale avec les usagers dans le but de compenser la majeure partie des dépenses supplémentaires occasionnées par les déplacements médicaux vers Montmagny, ce qui représente une somme de 21.75\$ pour les usagers du secteur de L'Islet.

10. Varia

Aucun point n'est ajouté.

11. Comptes payés et à payer

11.1 Acceptation

109-06-2013

Acceptation des comptes

Il est proposé par : Monsieur Réal Beaulieu
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

D'adopter les listes des comptes payés et à payer datées du 3 juin 2013 au montant total de 108 525.01\$.

QUE ces listes de comptes sont disponibles pour consultation au bureau administratif de la municipalité situé à l'Édifice municipal.

Certificat de disponibilité de crédit

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de ces comptes.

12. Période de questions

Des réponses ont été fournies aux questions posées.

13. Levée de la séance.

110-06-2013

Levée de la séance.

Il est proposé par Monsieur Serge Guimond que la séance soit levée. Il est 21h05.

Luc Caron, maire

Josée Godbout, sec.-trésorière